

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

**ADHESION A L'ASSOCIATION « PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA  
GRANDE GUERRE »**

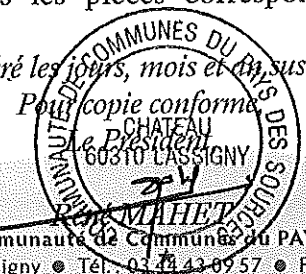
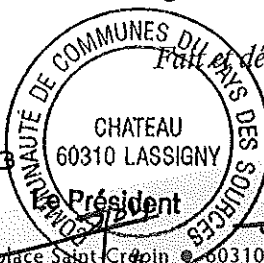
Les départements autour de la ligne de front de la première guerre mondiale portent un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des sites et paysages de mémoire du front occidental. Ce projet transnational est porté par une association qui regroupe associations, individuels et collectivités territoriales souhaitant s'impliquer dans la démarche. Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant : inscription sur liste indicative française au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en 2018.

La communauté de communes est engagée dans un travail de valorisation touristique des vestiges de la première guerre mondiale, au travers du « Musée Territoire 14-18 ». Son adhésion à l'association « Sites et Paysages de Mémoire » indiquerait son soutien à ce projet de candidature, et son attachement à voir ces sites conservés et valorisés, pour transmettre aux générations futures.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Sites et Mémoire de la Grande Guerre » pour une somme de 150 € par an,
- **SOUTIENT** le projet d'inscription au patrimoine de l'Unesco des territoires du front occidental de la Grande Guerre en adhérant à l'association
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 18/10/2013, date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : .Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

### AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION DU MUSEE DE TERRITOIRE 14-18 POUR L'ANNEE 2013

Dans le cadre du « Musée Territoire 14-18 » une convention a été signée entre les 5 communautés de communes partenaires, et l'Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées.

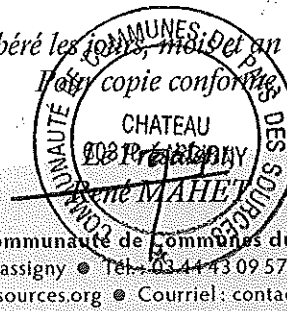
Cette convention précise les actions communes du Musée Territoire 14-18 pour l'année 2013 : pilotage, cofinancement, évaluation.

Au vu de l'avancement du projet, il est proposé un avenant à cette convention, pour détailler les modalités de coopération entre les partenaires pour la promotion et la communication, et pour intégrer deux nouvelles actions communes ( produits de groupes et dépliant front occidental) à réaliser sur l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention relative au cofinancement des actions communes de promotion et de communication du Musée Territoire 14-18 pour l'année 2013, joint en annexe,
- **VALIDE** les actions communes inscrites, avec les modalités de pilotage et de financement proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES DE  
PROMOTION ET COMMUNICATION DU MUSEE TERRITOIRE 14-18

ANNEE 2013

Avenant n°1

Amy

Avricourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braisnes

Candor

Cannectancourt

Canry-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuvilly

Éincourt-Ste-Marguerite

Évicourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Laberbère

Lagny

La-Neuville-sur-Ressons

Lassigny

Laubule

Margny-sur-Matz

Marquêglise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humères

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognelles

Orvillers-Sotel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebois

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18, vu la convention relative au cofinancement des actions communes de promotion et de communication du Musée Territoire 14-18 année 2013, vu la convention relative à la première année de la mission de coordination du Musée Territoire 14-18.

**Il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, représentée par son président Monsieur Patrick DEGUISE, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date ,

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son président Monsieur Patrice CARVALHO, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son président Monsieur René MAHET, dûment autorisé par délibération du bureau communautaire en date du ,

La Communauté de Communes du Canton d'Attichy représentée par son Président, Monsieur Lucien DEGAUCHY, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

La Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal BERSON, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

L'Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées, représenté par sa Présidente Madame Catherine COMMUN

**Préambule :**

Le Musée Territoire 14-18 est un musée à ciel ouvert, articulé autour de l'ancienne ligne de front entre la Somme et le Chemin des Dames. Il propose un parcours touristique permettant de comprendre comment un territoire et sa population ont vécu le premier conflit mondial.

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- de préciser les modalités de coopération entre les communautés de communes pour la communication et la promotion du Musée Territoire 14-18
- de définir de nouvelles actions reconnues comme communes pour le projet Musée Territoire 14-18 et de spécifier les budgets prévisionnels associés et la répartition des financements

**Article 2 : Modalité de coopération**

Le projet Musée Territoire 14-18 est un projet partagé entre 5 communautés de communes et des partenaires associés (offices de tourisme, associations...).

En ce sens, la marque « Musée Territoire 1914 1945 » déposée par la CCCA auprès de l'INPI et la charte graphique créée pour le projet sont mises à disposition pour l'usage par les cinq communautés de communes partenaires, pour la promotion cohérente du projet.

Cette mise à disposition implique un travail avec la coordinatrice, qui pourra ainsi veiller à la bonne utilisation de ces moyens de communication.

- Amy
- Avicourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Bellay
- Biermont
- Botologne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Canonnecourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly

Les noms de domaines [www.musee-territoire.fr](http://www.musee-territoire.fr) et [www.musee-territoire.com](http://www.musee-territoire.com), propriété de la CCCA, sont de même mis à disposition pour l'utilisation des cinq communautés de communes dans le cadre de la création d'un portail Internet commun.

Les justificatifs inhérents à cet article sont joints à cet avenant.

**Article 3 : Nouvelles actions communes**

- Évincourt
- Fresnières
- Guamont
- Gournay-sur-Aronde

7 actions ont été listées dans la convention relative au cofinancement des actions communes de promotion et de communication du Musée Territoire 14-18 année 2013 (article 2):

- adhésion association « Tourisme et Mémoire »
- salon Mondial du Tourisme
- dépliant d'appel
- fond de carte
- enrouleurs
- communication Internet
- coordination 2013

Au vu de l'évolution du projet, deux nouvelles actions sont reconnues structurantes et communes :

- produits groupes 2014

Maître d'ouvrage : Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées

- Cury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Roselle
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Marcueil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufy-sur-Aronde
- Ognelles

Dépenses prévisionnel		Recettes prévisionnel	
Travaux M. Hardier	2310	CCPN	1168
Participation guide de Noyon	800	CC2V	738
		CCCA	694
		CCPVA	510
<b>TOTAL</b>	<b>3110</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3110</b>

- dépliant front occidental

Action réalisée par l'association « Tourisme et Mémoire », portée par l'Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées pour le Musée Territoire 14-18. Le coût total de l'opération est divisé entre les 30 adhérents. L'impression du document sera à la charge de chaque structure.

- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Dépenses prévisionnel		Recettes prévisionnel	
Partie à charge de l'OT de Noyon (1/30 du total)	392,00	CCPN	129
production		CC2V	86
		CCPS	78
		CCCA	59
		CCPVA	39
<b>TOTAL</b>	<b>392</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392</b>



## Article 4 : intégration poste coordinateur 2012

**Pays des Sources**

Afin de clarifier et simplifier les conventions, le budget du poste de coordinateur pour l'année 2012 est intégré à cette convention.

Ce budget porte sur les salaires et défraiements du coordinateur, du 15 août au 31 décembre 2012, ainsi que sur l'achat de matériel pour mener à bien ses missions.

Maître d'ouvrage : CCCA

Dépenses	prévisionnel	Recettes	prévisionnel
		Subvention FEADER	6580
Salaire et charge	14325	Subvention DAIT	6580
Défraiement	1125	CCPN	1086
		CC2V	724
		CCPS	658
		CCCA	494
Matériel	1000	CCPVA	329
<b>TOTAL</b>	<b>16450</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16450</b>

## Article 5 : Budget commun 2013

Le nouveau budget se présente donc ainsi, il remplace et annule le budget défini dans la convention relative au cofinancement des actions de promotion et de communication 2013 (article 2), et au budget défini dans la convention relative à la première année de la mission de coordination du Musée Territoire 14-18 (article 4).

M. Ou	Dépenses		Recettes						Total
		Prév	CCPN	CC2V	CCPS	CCCA	CCPVA	FEADER	
Adhésion association "Tourisme et Mémoire"	100	32,00	22,00	20,50	15,50	10,00			100
Salon Mondial Tourisme	3500	1120,00	770,00	717,50	542,50	350,00			3 500
Produits groupes 2014	3110	1168,00	738,00		694,00	510,00			3 110
Dépliant front occidental	392	129,36	86,24	78,40	58,80	39,20			392
Dépliant d'appel	2280	729,60	501,60	467,40	353,40	228,00			2 280
Fonds de carte	3830	1225,60	842,60	785,15	593,65	383,00			3 830
Communication Internet	7000	2240,00	1540,00	1435,00	1085,00	700,00			7 000
Enrouleurs	600	192,00	132,00	123,00	93,00	60,00			600
Coordination 2013	44200	8751,60	5834,40	5304,00	3978,00	2652,00	17680,00		44 200
Coordination 2012	16450	1085,70	723,80	658,00	493,50	329,00	6580,00	6580,00	16 450
<b>TOTAL</b>	<b>81462</b>	<b>16673,86</b>	<b>11190,64</b>	<b>9588,95</b>	<b>7907,35</b>	<b>5261,20</b>	<b>24260,00</b>	<b>6580,00</b>	<b>81 462</b>

Les modalités de financement, de pilotage et d'évaluation des actions ne changent pas.

**Communauté de Communes  
du Canton d'Attichy**

**Communauté de Communes  
du Pays de la Vallée de l'Aisne**

Le Président, Monsieur L. DEGAUCHY

Le Président, Monsieur J.P. BERSON

**Communauté de Communes  
du Pays des Sources**

**Communauté de Communes  
des Deux Vallées**

Le Président, Monsieur R. MAHET

Le Président, Monsieur P. CARVALHO

**Communauté de Communes  
du Pays Noyonnais**

**Office de Tourisme Noyon en Sources et  
Vallées**

Le Président, Monsieur P. DEGUISE

La Présidente, Madame Catherine COMMUN

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes  
Candor  
Cannectancourt  
Camy-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Craponneuil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuilly  
Éincourt-Sainte-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laherbère  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquégise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvy-sur-Aronde  
Ognelles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignécourt  
Villers-sur-Courlun

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MOBILIER D'ACCUEIL ET DE SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DES SITES DU RESEAU MUSEE TERRITOIRE 14-18

Dans le cadre du « Musée Territoire 14-18 » une démarche a été entreprise avec les territoires voisins pour structurer une offre touristique autour de la Grande Guerre.

Un parcours commun « La Ligne Rouge » a ainsi été défini. Autour de l'ancienne ligne de front, il crée un trait d'union entre la Somme et le Chemin des Dames et permet la découverte de ce musée à ciel ouvert.

L'objectif est d'orienter le visiteur sur ce réseau de 22 sites « 14-18 » et de l'amener à découvrir comment tout un territoire et sa population ont vécu la Grande Guerre, par le biais de parcours d'interprétation, d'exposition, de visites de sites ou de circuits thématiques.

Pour la mise en tourisme de ces sites, une signalétique d'interprétation est prévue sur les lieux d'accueil du public.

Afin de permettre la mise en place cohérente de cet outil touristique, il est proposé de constituer un groupement de commandes associant 4 des 5 communautés de communes partenaires pour passer un marché à bon de commandes. C'est la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne qui serait coordonnateur.

Les mobiliers concernés sont les suivants :

- RIS (Relais Information Service) d'accueil Ligne Rouge (identique sur les 5 portes d'entrée du Musée Territoire),
- RIS pour un site du réseau,



- Pupitres d'interprétation A2,
- Bancs,
- Poubelles.

La répartition des besoins de chaque collectivité pour ce marché est réparti de la façon suivante, avec un minimum et un maximum sur la durée du marché :

	CCPN	CCPS	CC2V	CCPVA	TOTAL HT
TOTAL min HT	4 840 €	8 030 €	5 200 €	10 910 €	28 980 €
TOTAL max HT	4 840 €	19 280 €	10 050 €	19 090 €	53 260 €

Le montant sur lequel s'engage la Communauté de Communes du Pays des Sources pour les 3 ans est donc de 8 030 € HT minimum et 19 280 € HT maximum.

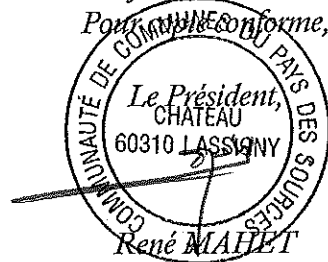
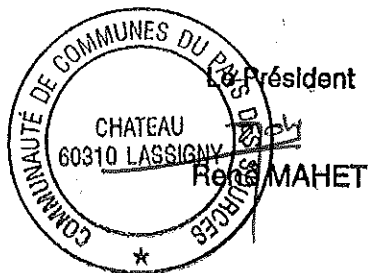
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Sources au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Communauté de Communes des Deux Vallées, Communauté de Communes du Pays des Sources,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place de mobilier d'accueil et d'interprétation sur les sites du Musée Territoire 14-18, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **DESIGNE** comme représentants de la Communauté de Communes pour siéger à la commission d'appel d'offres constituée : M. Jean Luc HIBON (titulaire) et M. René MAHET (suppléant),
- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises proposées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à l'exécution du marché pour la part de la communauté de communes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour le Président, conformément,



- Any
- Avricourt
- Anthurb-Portes
- Baugy
- Beauve-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cury
- Cuvilly
- Dives
- Écusilly
- Flincourt-Sainte-Marguerite
- Évricourt
- Fresnières
- Graumont
- Gournay-sur-Aronde
- Cury
- Hainvillers
- Labedère
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humères
- Mortemer
- Neufly-sur-Aronde
- Ognelles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ A BON DE COMMANDES  
POUR DU MOBILIER D'INTERPRÉTATION SUR MUSÉE TERRITOIRE 14-18

Amy

Avricourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

Bellay

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braïnes

Cædor

Connectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Cropeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Fcuilly

Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18,

**Il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, représentée par son président Monsieur Patrick DÉGUISE, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date ,

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son président Monsieur Patrice CARVALHO, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son président Monsieur René MAHET, dûment autorisé par délibération du bureau communautaire en date du ,

La Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal BERSON, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

**PREAMBULE :**

Évicourt

Fresnières

Giraumont

Goumay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Laberbère

Lagny

Un partenariat entre les Communautés de Communes « CCCA, CC2V, CCPN, CCPS, CCPVA » a été mis en place pour l'animation du « Musée Territoire 14/18 ». Officialisé par une convention cadre, la collaboration se traduit par des actions individuelles et collectives, au profit des territoires, de la population et des visiteurs.

Dans le cadre de l'équipement des sites du Musée Territoire 14-18 en mobilier d'interprétation, un groupement de commande est conclu entre 4 communautés de communes.

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquégise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognoles

Orvillers-Sotel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Article 1 : objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commande pour un marché à bon de commandes dans le cadre de l'équipement en mobilier d'accueil et de signalétique d'interprétation les sites du réseau « Musée Territoire 14-18 ».

Elle précise la constitution du groupement, l'objet du groupement, les modalités de fonctionnement, la durée, l'identité du coordonateur et ses prérogatives et la constitution de la commission d'appel d'offres.

**Article 2 : constitution du groupement de commande**

Le groupement est constitué des collectivités suivantes, signataires de la présente convention :

- communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN)
- communauté de communes du Pays des Sources (CCPS)
- communauté de communes des Deux Vallées (CC2V)
- communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (CCPVA)

Les collectivités territoriales constituent le groupement de commandes pour la durée de la convention. Elles ne peuvent se retirer avant la fin de l'opération conjointe.

Amy  
Avicourt  
Antheuil-Portes  
Baogy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes  
Cander  
Cannectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuivilly  
Élincourt-Sainte-Marguerite  
Évincourt  
Fresnières  
Giraumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laharbière  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquègise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufvillers-sur-Aronde  
Ognelles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Riquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

### Article 3 : objet du groupement de commande

Le groupement de commande est conclu afin de passer un marché à bon de commandes pour la mise en place de mobilier d'accueil et d'interprétation sur les sites du réseau « Musée Territoire 14-18 »

La répartition des besoins de chaque collectivité pour ce marché est réparti de la façon suivante, avec un minimum et un maximum sur la durée du marché:

	CCPN	CCPS	CC2V	CCPVA	TOTAL HT
<b>TOTAL min HT</b>	<b>4840</b>	<b>8030</b>	<b>5200</b>	<b>10910</b>	<b>28980</b>
<b>TOTAL max HT</b>	<b>4840</b>	<b>19280</b>	<b>10050</b>	<b>19090</b>	<b>53260</b>

### Article 4 : Durée du groupement

Le présent groupement est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la notification de l'attribution du marché.

### Article 5 : Désignation et mission du coordonnateur

La communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne est désignée comme coordonnateur.

Dans le respect du code des marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

Mettre en œuvre l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation :

- élaborer le cahier des charges commun ;
- rédiger les pièces administratives du Dossier de Consultation des entreprises ;
- faire valider ces documents par l'ensemble des membres du groupement ;
- assurer la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence ;
- réceptionner les offres et tenir le registre de dépôt ;
- convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres, définie à l'article 7 de la présente convention ;
- retenir l'offre la mieux disante après avoir recueilli l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, selon les critères définis dans le cahier des charges ;
- informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.

Le coordonnateur signe et notifie le marché et laisse les membres du groupement exécuter le marché, chacun pour ce qui le concerne.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

Les frais relatifs à la publication de l'avis d'appel d'offres feront l'objet d'une participation égale de chaque membre.



**Article 6 : engagement des membres du groupement de commande.**

Amy  
Avricourt  
Antheuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Beffoy  
Biermont  
Boulogne-la-Gauche  
Braisnes  
Candor  
Cannecourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuvilly  
Éincourt-Sainte-Marguerite  
Évricourt  
Fresnières  
Giraimont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Labeillère  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Labaule  
Margny-sur-Matz  
Marquêglise  
Marcu-Ha-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Mortemer  
Neufy-sur-Aronde  
Ognelles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Riquehoug  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

Un acte d'engagement et un sous total de prix seront établis pour chaque membre du groupement qui s'engage à fournir au coordonnateur tous les éléments nécessaires à l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (descriptifs, quantitatifs, estimatifs...).

La date de début d'exécution, son suivi, la liquidation de chaque marché et la gestion des contentieux éventuels jusqu'à la fin du marché seront effectués par chacun des membres du groupement, pour la partie qui le concerne.

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité et assure l'exécution comptable du marché qui le concerne

Chaque membre s'engage à exécuter le marché pour ce qui le concerne et à tenir informé le coordonnateur des conditions de réalisation du service et des éventuelles difficultés rencontrées.

**Article 7 : composition de la Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est composée des membres suivants :

**Membres à voix délibérative**

M. ...., membre de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais .

Suppléant : .....

M. ...., membre de la Communauté de Communes du Pays des Sources

Suppléant : .....

M. ...., membre de la Communauté de Communes des Deux Vallées

Suppléant : .....

M. ...., membre de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée

de l'Aisne

Suppléant : .....

Le membre, issu de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur préside la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Un représentant des services techniques et/ou administratifs de chaque membre du groupement pourra être désigné pour participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

**Article 8 : Modification de la présente convention**

Toute modification de la présente convention prend la forme d'un avenant et doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification en prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications. Aucune modification de la présente convention ne saurait avoir d'effet rétroactif.

**Communauté de Communes  
du Pays Noyonnais**

**Communauté de Communes  
du Pays de la Vallée de l'Aisne**

Amy

Avicourt

Anthéuil-Portes

Baugy

Beaulieu-les-Fontaines

BePoy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braisnes

Candor

Cannectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuilly

**Le Président, Monsieur P. DEGUISE**

**Communauté de Communes  
du Pays des Sources**

**Communauté de Communes  
des Deux Vallées**

Évincourt-Ste-Marguerite

Évicourt

Fresnières

Graumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Laberlière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquêglise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mostemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognolles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

**Le Président, Monsieur J.P. BERSON**

**Le Président, Monsieur R. MAHET**

**Le Président, Monsieur P. CARVALHO**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

## SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

### CONVENTION ENTRE MUSEE TERRITOIRE 14-18 ET L'ASSOCIATION « MEMMORIAL DE LA CLAIRIERE DE L'ARMISTICE »

Dans le cadre du « Musée Territoire 14-18 » cinq communautés de communes de l'Oise et de l'Aisne coopèrent sur un projet de valorisation touristique du patrimoine de la Grande Guerre.

Ce projet, porté par des communautés de communes, s'appuie également sur le tissu associatif local, qui œuvre activement pour cette valorisation.

Dans ce cadre, la clairière de l'Armistice, située sur le territoire de l'Agglomération de Compiègne, est un atout touristique majeur. 1<sup>er</sup> site du tourisme de mémoire dans le département, en termes de visites (50 000 à 80 000 entrées au musée), c'est un lieu emblématique à l'échelle internationale.

L'association gestionnaire du site, présidée par Le Général de Percin, a suivi les travaux du Musée Territoire 14-18 depuis son début.

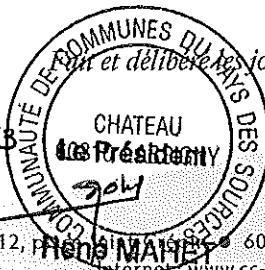
Afin de formaliser la coopération entre les communautés de communes initiatrices du Musée Territoire 14-18, et l'association du Mémorial de la Clairière de l'Armistice, une convention de partenariat a été établie.

Elle concrétise les engagements réciproques des structures, et définit les objectifs de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre les cinq communautés de communes du Musée Territoire 14-18, et l'association du « Mémorial de la Clairière de l'Armistice », jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013  
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Amy

Avicourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaùheu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braisnes

Cander

Cannectancourt

Conny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuilly

Élincourt-Ste-Marguerite

Évicourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Laberbère

Lagny

La-Neuveville-sur-Resons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquégise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognelles

Orvillers-Soret

Plessier-de-Roye

Reffons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

Vu la convention cadre relative au Projet de Musée Territoire 14-18,

**Il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, représentée par son président Monsieur Patrick DEGUISE,

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son président Monsieur Patrice CARVALHO,

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son président Monsieur René MAHET,

La Communauté de Communes du Canton d'Attichy représentée par son Président, Monsieur Lucien DEGAUCHY,

La Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal BERSON,

L'association du Mémorial de la Clairière de l'Armistice, représentée par son Président, Monsieur le Général Pierre DE PERCIN,

**PREAMBULE :**

Un partenariat entre les Communautés de Communes « CCCA, CC2V, CCPN, CCPS, CCPVA » a été mis en place pour l'animation du projet « Musée Territoire 14/18 ». Les partenaires collaborent dans un état d'esprit constructif pour optimiser les actions individuelles et collectives au profit des territoires, de la population et des visiteurs.

L'association du Mémorial de la Clairière de l'Armistice suit le développement de ce projet depuis son commencement, et est associé aux comités de pilotages et aux groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre du Musée Territoire 14-18.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la concrétisation du partenariat entre le projet touristique et culturel du « Musée Territoire 14-18 » porté par les 5 communautés de



communes, et l'association « Mémorial de la Clairière de l'Armistice », gérant le musée et le site associé.

Amy

Avricourt

Antheuil-Portes

Baugy

Beaufeu-les-Fontaines

Belloy

Biermont

Boulogne-la-Grasse

Braisnes

Caedor

Cannectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Écuilly

Élincourt-St-Marguerite

Évicourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labastère

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquéglise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

Neufvy-sur-Aronde

Ognelles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Courdim

## **Article 2 : Objectifs du partenariat**

Le partenariat se réalise autour de la valorisation, de la médiation et de la valorisation du patrimoine 14-18 sur le territoire. Il a pour objectif veiller à une cohérence et une complémentarité des actions menées par les deux structures, de façon à offrir des produits touristiques pertinents pour les publics ciblés. Il œuvre pour faire connaître et reconnaître un « front de l'Oise », une « Ligne Rouge », entre la Somme et le Chemin des Dames.

## **Article 3 : Engagements des partenaires et actions ciblées**

Le partenariat est fondé sur des principes de promotion touristique partagée. Les deux projets s'engagent à se mentionner l'un l'autre sur leurs outils de communication (édition papier, site Internet) de façon à favoriser l'itinérance des touristes sur le territoire concerné.

### **- 3.1 Engagements des communautés de communes**

Les lieux d'accueils touristiques sur le territoire (Pierrefonds, Noyon, Chiry-Ourscamp, Vic-sur-Aisne) joueront un rôle de relais en présentant la documentation du musée de la Clairière de l'Armistice.

Lors des promotions que Musée Territoire effectuera à l'extérieur (salon du tourisme, bourse d'échange) il fera la promotion du site de la clairière, en accord avec cette dernière.

Enfin le portail Internet qui sera développé sur le projet Musée Territoire fera mention du Musée de la clairière et renverra par un lien sur son site Internet.

### **- 3.2 Engagements du Musée de l'armistice**

Le Musée de la clairière de l'Armistice proposera aux visiteurs les documents de communication du Musée Territoire 14-18.

Un panneau sur le parking de la clairière pourrait être mis à disposition des communautés de communes partenaires, afin de présenter le projet Musée Territoire et les sites et circuits à proximité.

Sur le site Internet du Musée de la Clairière <http://www.musee-armistice-14-18.fr/> une partie présentera le concept du Musée Territoire, et renverra vers le portail Internet de ce dernier.

Le Musée proposera un tarif préférentiel pour les scolaires des 5 communautés de communes partageant le projet.

## **4. Développements ultérieurs**

plus de ces échanges de communication, d'autres projets communs pourront se développer conjointement. Ils feront l'objet d'une annexe à cette convention, annuellement, et d'une manière claire laissant apparaître le porteur du projet, et le budget associé.

**Article 5 : Fonctionnement**

L'association du Mémorial de l'Armistice est invitée à participer aux réunions du Projet Musée Territoire au travers des instances suivantes : comité de pilotage et groupes de travail thématiques.

Un bilan annuel est prévu entre les deux structures, dans leurs comités de direction.

La présente convention est signée pour une durée de 1 an à partir de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction sur la période 2013-2018.

Fait en 5 exemplaires originaux, le

**Communauté de Communes  
du Canton d'Attichy**

**Communauté de Communes  
du Pays de la Vallée de l'Aisne**

Le Président, Monsieur L. DEGAUCHY

Le Président, Monsieur J.P. BERSON

**Communauté de Communes  
du Pays des Sources**

**Communauté de Communes  
des Deux Vallées**

Le Président, Monsieur R. MAHET

Le Président, Monsieur P. CARVALHO

**Communauté de Communes  
du Pays Noyonnais**

**Association Mémorial de la clairière de  
l'Armistice**

Le Président, Monsieur P. DEGUISE

Le Président, Monsieur le Général DE  
PERCIN

Amy  
Avricourt  
Anthéuil-Portes  
Baugy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biernont  
Boulogne-la-Casse  
Braisnes  
Candor  
Cannectancourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cty  
Cuvelly  
Dives  
Écuvelly  
Incourt-Sainte-Marguerite  
Évicourt  
Fresnières  
Graumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laberbère  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquéglise  
Marcel-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Mondy-Humières  
Mortemer  
Neufly-sur-Aronde  
Ognelles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roye-sur-Matz  
Solente  
Thiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N°10 POUR LA  
REALISATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF A LASSIGNY**

La possibilité de pouvoir moduler le Bâtiment Industriel Locatif (BIL) en construction à Lassigny composé de 4 cellules en éventuellement 6 cellules nécessite la création d'une installation électrique complémentaire pour les cellules 1bis et 4bis. De plus il a été décidé de rendre les volets roulants (prévus manuels), électriques.

Ces travaux amènent une dépense complémentaire de 11 777,65 € HT pour le lot 10 (Electricité) réalisé par l'entreprise TALMANT.

**Vu :**

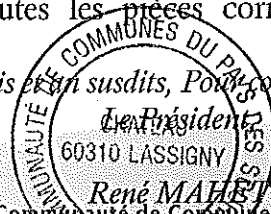
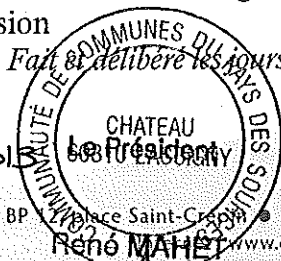
- La nécessité de passer des travaux en plus values et d'introduire des prix supplémentaires pour l'opération et le lot cité en référence ;
- L'article 8 de la loi du 8 février 1995 n°95-127 ;
- L'article L.2122-21 du Code des Collectivités Territoriales ;
- L'article 20 du Code des Marchés Publics

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant pour le lot n°10 : Electricité – entreprise TALMANT, pour un montant de 11 777,65 € H.T., ce qui porte le montant du marché de l'entreprise TALMANT de 80 000,00 € H.T. à 91 777,65 € H.T. (avenant augmentant de 14,72 % le montant du marché),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour copie conforme,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

### LANCEMENT D'UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES -PHASE 1 : PRE-LOCALISATION DES ZONES A DOMINANTE HUMIDE.

Le Pays de Sources et Vallées porte une stratégie forte en faveur de l'eau. La lutte contre le ruissellement, la restauration des cours d'eau, la mise en valeur des zones humides sont autant d'axes prioritaires à l'émergence d'une politique locale forte en faveur de la préservation et de la valorisation de la ressource.

Afin d'aller plus loin dans les actions déjà entreprises par le territoire, le Pays de Sources et Vallées envisage de mettre en œuvre une procédure d'inventaire des zones humides à l'échelle de l'unité hydrographique Oise-Moyenne. Cette opération prendra place au cœur d'une coopération avec le Pays Chainois, l'unité hydrographique recouvrant les deux pays.

Cet inventaire se décompose en deux parties distinctes ; une première phase de pré-localisation des zones à dominante humide et une seconde phase d'inventaire détaillé des zones humides effectives.

L'objectif de la pré-localisation (phase 1), à l'échelle de 195 communes, est de mettre en évidence des secteurs où il existe une forte probabilité de zone humide. Elle se compose d'une synthèse des données existantes sur tout le territoire, d'une photo-interprétation des images aériennes en vue d'une estimation de la surface totale des zones humides du territoire et d'un croisement des différentes informations permettant d'établir un atlas cartographique de pré localisation des zones à dominante humide.

L'ambition de cet inventaire est :

- de pouvoir être un outil de concertation entre les acteurs locaux et d'envisager ainsi une gestion raisonnée et concertée du milieu naturel, en tenant compte des activités économiques du territoire (activités agricoles, industrielles, ...);
- de contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces espaces ;



SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : .Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

**SUBVENTION AUX ECOLES DE MUSIQUE POUR LES ELEVES  
DE MOINS DE 18 ANS**

En vertu du règlement adopté par le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Sources, une subvention de 100 € par année scolaire et par élève de moins de 18 ans demeurant sur le Pays des Sources est allouée aux écoles de musique qui en font la demande.

Le versement de la subvention se fait en deux fois :

- un acompte de 50% dès l'accord du Bureau Communautaire,
- le solde de 50% sur production d'un bilan d'activité de l'école de musique à la fin de l'année scolaire.

**Association Harmonie de Sorel**      Siège : Orvillers-Sorel  
Nombre d'élèves du territoire 2012/2013: 9 (moins de 18 ans)      900,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 900 € à l'association Harmonie de Sorel pour l'année 2012/2013,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 15/10/2013  
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré en son sein le jour susdits,

Pour copie conforme,

CHATEAU  
60310 Lassigny

Le Président,  
René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

Date de convocation : 8 octobre 2013

Date d'affichage : 8 octobre 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) AVEC LA CAF

La Communauté de Communes du Pays des Sources a renouvelé en 2012 et pour 4 ans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Picardie.

Ce contrat permet d'aider au financement des services Petite Enfance et Jeunesse (Relais Assistantes Maternelles, halte-garderie, accueil de loisirs (ALSH), accueils périscolaires, animation jeunes...) sur le territoire du Pays des Sources.

Le Centre Social Rural de Ressons sur Matz modifie en 2013 l'amplitude des horaires des ALSH qui fonctionnent en journée continue ce qui peut ouvrir un droit au CEJ. Aussi un avenant vient modifier le CEJ en cours.

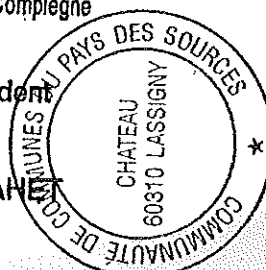
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

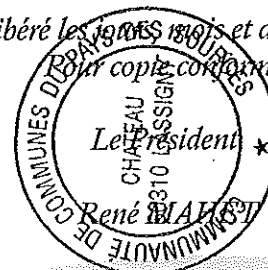
Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, par copie conforme,

Le Président  
René MAHET



Le Président  
René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013.

Any  
Avicourt  
Aunehuil-Portes  
Baogy  
Beaulieu-les-Fontaines  
Belloy  
Biermont  
Boulogne-la-Grasse  
Braisnes  
Candor  
Cannecourt  
Canny-sur-Matz  
Conchy-les-Pots  
Coudun  
Crapeaumesnil  
Cuy  
Cuvilly  
Dives  
Écuilly  
Éincourt-Ste-Marguerite  
Évincourt  
Fresnières  
Graumont  
Gournay-sur-Aronde  
Gury  
Hainvillers  
Laberbère  
Lagny  
La-Neuveville-sur-Ressons  
Lassigny  
Lataule  
Margny-sur-Matz  
Marquégise  
Mareuil-la-Motte  
Margny-aux-Cerises  
Monchy-Humières  
Montemmer  
Neufly-sur-Aronde  
Ognelles  
Orvillers-Sorel  
Plessier-de-Roye  
Ressons-sur-Matz  
Ricquebourg  
Roys-sur-Matz  
Salente  
Hiescourt  
Vignemont  
Villers-sur-Courdim

L'an deux mil treize, le seize octobre à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents** : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Guy SAVREUX, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Jean-Pierre VRANCKEN, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

**Etaient absents excusés** : Patrick PEYR, Christian CARON, Thierry FRAU, Evelyne BUFFENOIR.

**Etaient absents** : Philippe CARPENTIER, Jean BOULANGER, Christophe DEFRANCE.

**Date de convocation** : 8 octobre 2013

**Date d'affichage** : 8 octobre 2013

**Nombre de membres en exercice** : 21

**Nombre de membres présents** : 14

**Nombre de membres votants** : 14

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 24 septembre 2013 quant à l'avancement de grade d'un agent, actuellement adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé aux membres du Bureau de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 18/10/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme  
Président  
CHATEAU  
60310 LASSIGNY  
René MAHET

Le Président  
CHATEAU  
60310 LASSIGNY  
René MAHET